

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 6 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE : 6 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 24

L’an deux mille vingt-trois, le treize avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le six avril deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointes,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme BOUKANDOURA, M. BRENOT, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, Mme. BIGLIONE, M. AZIMI, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. LIAOUI

(Procuration à M. LONGEAULT)

Absents excusés :

M. CAMARA
Mme. CHATELAIN
M. ALIMI
M. MARCIN
Mme. DUBOIS
Mme. KHARJA
Mme. LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2022 DU BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2311-4 et L.2311-5 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’instruction M.14, Tome II, titre 3, chapitre 5 modifié par l’arrêté du 24 juillet 2000,

VU la balance d’exécution du budget 2022, des restes à réaliser au 31 décembre 2022 et du calcul du résultat prévisionnel,

CONSIDERANT l’avis favorable de la Commission Modernisation des services réunie le 28 mars 2023,

ENTENDU l’exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l’unanimité.

DECIDE :

D'APPROUVER l'affectation anticipée des résultats de la manière suivante :



FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL 2022

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat propre de l'exercice	Section de fonctionnement	16 142 010,84 €	16 983 023,07 €	841 012,23 €
	Section d'investissement	11 169 815,48 €	12 257 194,06 €	1 087 378,58 €
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement (002)		2 752 452,07 €	2 752 452,07 €
	Section d'investissement (001)	3 892 826,09 €		-3 892 826,09 €
Solde d'exécution	Section de fonctionnement			3 593 464,30 €
	Section d'investissement			-2 805 447,51 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Section d'investissement	1 266 712,31 €	1 788 487,49 €	521 775,18 €
Résultats cumulés (y compris RAR)		32 471 364,72 €	33 781 156,69 €	
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserves (Investissement - 1068)		2 283 672,33 €	
	Report en section de fonctionnement (002)		1 309 791,97 €	
	Report en section d'investissement (001)			-2 805 447,51 €

DE PRECISER que les résultats 2022 ne seront considérés comme définitifs qu'après adoption du compte administratif 2022 concordant avec le compte de gestion 2022 du Comptable.

DE PRECISER que conformément à la réglementation, les éventuelles différences entre les résultats anticipés et définitifs de 2022 seront prises en compte dans la plus proche décision modificative du budget 2023, suivant l'adoption du compte administratif 2022.

Chanteloup-les-Vignes, le dix-huit avril deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230418-2023-DEL-18-DE
Date de réception préfecture : 20/04/2023